



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 16 novembre 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Discours du maire sur la situation financière de la Ville

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mars 2016

5.2 Modification au calendrier des séances du conseil municipal

5.3 Avis de contamination à l'égard de l'immeuble situé au 615, 1<sup>re</sup> Rue

5.4 Vente d'une partie du lot 5 610 106 du cadastre du Québec situé sur la rue Lucien-Beaudin, à « 9187-5054 Québec inc. » (Équiparc et Électro-Spray)

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

— — — —

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Demande à l'UMQ concernant le « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération des aréas et centres de curling »

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

— — — —

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Demande au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse maximale permise sur le chemin du Clocher, aux abords de l'école Napoléon-Bourassa
- 10.2 Demande au ministère des Transports du Québec de prolonger une zone de vitesse limitée à 50 km / h sur le chemin du Clocher
- 10.3 Prolongement d'une zone d'arrêt interdit sauf pour les autobus sur le boulevard du Séminaire Nord, en face du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- 10.4 Interdiction de stationner sur la rue du Beau-Rivage

11. **Travaux publics**

— — — —

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 13.1.1 PIIA-2015-3593 Monsieur François Brais – Immeuble situé au 458, rue Champlain
  - 13.1.2 PIIA-2015-3603 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 360, rue McGinnis
  - 13.1.3 PIIA-2015-3612 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 182, rue Jacques-Cartier Nord
  - 13.1.4 PIIA-2015-3613 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé aux 201-203, rue Jacques-Cartier Nord
- 13.2 Adoption du second projet des règlements suivants :
  - 13.2.1 **Règlement n° 1297**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage P1-01-04 (École secondaire ou collège) dans la zone A-1857, située à l'est du chemin du Petit-Bernier »

### 13.2.2 Règlement n° 1397

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser l'usage C9-02-14 (service d'entrepôt) dans la zone I-3005, située sur la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'angle de la rue Balthazard et de la 5<sup>e</sup> Avenue;
- d'autoriser l'usage P1-01-01 (garderie, centre de la petite enfance, jardin d'enfants, halte-garderie ou tout autre établissement offrant des services de garde pour enfants) dans la zone C-1017, située sur la rue Saint-Paul, face à la rue Collin;
- d'autoriser l'usage C4-02-05 (parc d'amusement intérieur) dans la zone C-1024, située au sud de la rue Saint-Louis, entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Labrèche »

### 13.2.3 Règlement n° 1398

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- réduire les dimensions des terrains pour les zones H-2005, H-2025 et H-2029. La zone H-2005 est située au nord de la rue Harbec, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest de la rue des Bernaches, la zone H-2025 est située au nord de la rue du Boisé-de-l'Île, à l'est de la rue Baillargeon et à l'ouest des rues Bachand et Saint-Rémi, et la zone H-2029 est située au nord des rues Rachel, Ladouceur et Lemieux et au sud de la rue Arthur-Riendeau;
- créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-2792, située à l'est de la rue Baillargeon, à l'ouest de la rue des Sarcelles et au sud de la rue Lapalme, et ce, afin de réduire les dimensions des terrains dans cette nouvelle zone »

## 13.3 Adoption du premier projet de règlement suivant :

### 13.3.1 Règlement n° 1406

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les habitations multifamiliales d'un maximum de 9 logements, d'augmenter le nombre d'étages maximal à 3, d'augmenter la hauteur maximale à 11,3 mètres et de réduire la marge avant secondaire minimale à 6 mètres dans la zone H-1245, située à l'ouest de la rue Champlain et de la rivière Richelieu, et au sud du pont Félix-Gabriel-Marchand »

### 13.3.2 Règlement n° 1407

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de permettre les usages spécifiquement permis de la « classe 2 » du groupe commerce et service (C) au rez-de-chaussée d'un bâtiment principal, dans les zones C-1516 et C-1517. Ces zones se situent à l'ouest de la rue Champlain et à l'est de la rue Jacques-Cartier Nord »

### 13.3.3 Règlement n° 1411

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1662, à même une partie de la zone H-1661, et de réduire la profondeur minimale et la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1661. Ces zones sont situées à l'est de la rue Mackenzie-King et à l'ouest de la rue Cousins Nord, entre la rue Frontenac et le boulevard Gouin »

### 13.4 Étude et décision relatives à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme

#### 13.4.1 MRU-2015-3544 – Zone H-5584 – Chemin des Patriotes Est

### 13.5 Retrait des règlements suivants :

#### 13.5.1 Retrait des règlements n°s 1357 et 1363

#### 13.5.2 Retrait du règlement n° 1371

### 13.6 Demande d'appui à la MRC du Haut-Richelieu à l'égard d'une demande d'exclusion que souhaite déposer la Ville auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'agrandissement de son parc industriel

## 14. **Transport et mobilité urbaine**

— — — —

## 15. **Avis de motion**

### 15.1 Règlement n° 1390

« Règlement établissant un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux du centre-ville »

### 15.2 Règlement n° 1391

« Règlement établissant un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux du noyau villageois L'Acadie »

### 15.3 Règlement n° 1392

« Règlement établissant un programme d'aide financière pour la rénovation de bâtiments résidentiels »

### 15.4 Règlement n° 1404

« Règlement modifiant le règlement n° 0693 concernant les nuisances, la salubrité et la sécurité, tel qu'amendé par les règlements n°s 0736, 0863, 0976, 1049, 1250 et 1384 »

15.5 Règlement n° 1405

« Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies, tel qu'amendé par les règlements n<sup>os</sup> 0814, 0844, 0985, 1026, 1106 et 1158 »

15.6 Règlement n° 1406

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les habitations multifamiliales d'un maximum de 9 logements, d'augmenter le nombre d'étages maximal à 3, d'augmenter la hauteur maximale à 11,3 mètres et de réduire la marge avant secondaire minimale à 6 mètres dans la zone H-1245, située à l'ouest de la rue Champlain et de la rivière Richelieu, et au sud du pont Félix-Gabriel-Marchand »

15.7 Règlement n° 1407

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de permettre les usages spécifiquement permis de la « classe 2 » du groupe commerce et service (C) au rez-de-chaussée d'un bâtiment principal, dans les zones C-1516 et C-1517. Ces zones se situent à l'ouest de la rue Champlain et à l'est de la rue Jacques-Cartier Nord »

15.8 Règlement n° 1408

« Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales pour diverses rues, décrétant une dépense n'excédant pas 841 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.9 Règlement n° 1410

« Règlement modifiant le règlement n° 0662 sur le comité exécutif, tel que modifié par les règlements n<sup>os</sup> 0803, 0829, 1223 et 1300, de façon à fixer les dates et heure de la tenue des séances ordinaires pour l'année 2016 »

15.10 Règlement n° 1411

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-1662, à même une partie de la zone H-1661, et de réduire la profondeur minimale et la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1661. Ces zones sont situées à l'est de la rue Mackenzie-King et à l'ouest de la rue Cousins Nord, entre les rues Frontenac et le boulevard Gouin »

15.11 Règlement n° 1412

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier la largeur minimale d'un lot intérieur et d'un lot d'angle, ainsi que la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1172, située au sud de la rue Saint-Denis et à l'ouest de la rue Champlain, face au canal et à la rivière Richelieu »

## 16. **Règlements**

### 16.1 **Règlement n° 1379**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la classe multifamiliale de 4 à 6 logements dans la zone H-5002, située à l'ouest de la Route 133, entre les rues Lefort et de Vimy ;
- d'ajouter les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain se rapportant à cette classe et d'autoriser des remises d'une plus grande superficie ;
- d'exiger l'aménagement d'une zone tampon le long des lignes de terrain qui sont contiguës à un terrain dont l'affectation est l'habitation unifamiliale ;
- d'augmenter le nombre d'étages et la hauteur d'un bâtiment principal pour un usage de la classe trifamiliale dans cette même zone ;
- de modifier la proportion minimale des matériaux de parement extérieur des murs d'un bâtiment principal dans ladite zone »

### 16.2 **Règlement n° 1394**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt et des milieux humides d'intérêt, lesquels sont identifiés à l'annexe « F » intitulée « *Boisés d'intérêt* » »

### 16.3 **Règlement n° 1400**

« Règlement autorisant un emprunt de 648 000 \$ pour financer les programmes d'aides financières décrétés par les règlements n<sup>os</sup> 1390, 1391 et 1392 »

## 17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 28 octobre 2015

17.2 Rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'audit du processus suivi par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'attribution des contrats

17.3 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de juin à octobre 2015

17.4 Certificats pour la procédure d'enregistrement des règlements n<sup>os</sup> 1369, 1381 et 1371

## 18. **Correspondance**

## 19. **Période de questions**

## 20. **Communications des membres du conseil au public**

## 21. **Levée de la séance**